



Changement de statut salarié

Par **zaz1**, le **02/02/2015 à 17:02**

Bonjour, rn rn je suis nouveau sur l'espace. rn je voulais déposer un dossier pour un changement de status étudiant salarié. par contre j'ai fait une double diplome ingenieur en electronique et master 2. ce qui me fait peur c'est que j'ai une attestation de réussite de mon diplome d'ingenieur parce que j'ai pas eu le toeic et j'ai mon diplome de master 2. est ce que la presence de mon diplome de master ca suffit ou mon dossier peut etre bloqué a cause de l'attestation de reussite ? rn rn merci d'avance. rn rn cdtl.

Par **moisse**, le **02/02/2015 à 19:29**

Bonsoir, rn J'ai l'impression que cela ne concerne en rien le droit du travail, mais la transformation d'un visa "étudiant" en autre chose. rn Si tel est le cas, il parait préférable de poster dans le bon forum (autres==> droit des étrangers)